

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 16 Août 2021

**Présents** : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, B. Corrège, JL Ripouil  
Mesdames F. Chochon La Touche, E. Gomez, P. Poiraud

**Excusés** : Mme F. Boutonnet, M. J. Hurtado,

**Absente non excusée** : Mme S. Dussenty

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 10 Mai 2021
2. Délibération élection d'un(e) deuxième adjoint(e) suite démission de Mme Florence Chochon La Touche
3. Débat projet « voisins vigilants »
4. Questions diverses

**Début de séance à 18h30,**

**Secrétaire de séance** : M. Dominique ARROUY

-----

### 1°/ Approbation du compte-rendu du 05 Juillet 2021

**Vote : accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 2°/ Election d'un 2<sup>nd</sup> adjoint suite à la démission de Mme Florence Chochon La Touche

#### Délibération du Conseil Municipal N°6-1

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Par lettre du 30 juin 2021, Mme Florence Chochon La Touche a fait part à M. Le Préfet de son souhait de démissionner de son poste de 2<sup>nde</sup> adjointe.

Par courrier du 12 juillet 2021, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Mme Florence Chochon La Touche.

Cependant, Mme Chochon La Touche reste membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire, suite à cette démission, demande au conseil municipal s'il souhaite ou non élire un(e) nouvel(le) adjoint(e).

Après discussion, aucun des membres du conseil municipal (y compris les excusés) ne candidate pour le poste d'adjoint(e) laissé vacant.

En conséquence il est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint pour la Mairie de Mauran..

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de porter à 2 le nombre d'adjoints au maire.

### **3°/ Débat projet « Voisins vigilants »**

En introduction M. le Maire informe le Conseil Municipal que, d'après des informations recueillies auprès de la gendarmerie de Cazères, il y a une recrudescence des vols dans les habitations du canton. Par ailleurs, Monsieur le Maire nous signale qu'il y a 10 jours, une maison située en plein centre village a subi une tentative d'effraction.

M. le Maire s'adresse à Mme Florence Chochon La Touche, à qui il avait précédemment demandé de travailler sur le sujet, et lui demande de nous parler des différentes solutions que nous pourrions mettre en œuvre dans le village pour faire de la prévention sur les tentatives de vol ou vols avérés dans nos habitations.

Mme Chochon La Touche nous explique que nous avons le choix entre 3 solutions de prévention :

#### **1. Solution Voisins vigilants & solidaires**

- a. C'est une solution payante proposée par une entreprise privée.
- b. Services proposés : Fourniture d'une application de type réseau social à destination des usagers. Ces applications permettent de communiquer entre habitants par SMS.
- c. Cette solution n'inclut ni de connexion directe à un système de sécurité centralisé, ni d'appel à la gendarmerie en cas d'effraction.
- d. Les coûts sont les suivants : 800 € par an pour l'abonnement, prix des panneaux 100 € l'unité, SMS facturés à l'unité dès que le seuil de 1500 SMS est dépassé. Facturation des SMS supplémentaire non précisé mais cela pourrait avoir un coût non négligeable.

#### **2. Solution Participation citoyenne**

- a. Solution publique organisée avec le concours de la gendarmerie
- b. Actuellement 3200 communes en France ont adhéré à ce dispositif
- c. Une réunion publique est organisée au lancement de l'opération avec tous les habitants qui le souhaitent, en présence des gendarmes.
- d. Des référents sont nommés dans le village pour assurer un rôle de coordination et de centralisation des appels. Un protocole est signé par chaque référent.
- e. Solution gratuite, sauf pour les panneaux de signalisation à 100€ l'unité.
- f. Dans le cas de notre commune les référents seraient le Maire et les deux adjoints.

#### **3. Solution libre**

- a. C'est la commune qui organise elle-même un réseau de citoyens vigilants (sans jamais utiliser les termes des autres solutions sur les panneaux (il faut inventer le nom du dispositif) et c'est à la commune de définir l'organisation, la gestion et la communication autour du dispositif.
- b. Solution gratuite sauf pour les panneaux à 100€ l'unité ?

Après l'exposé de Mme F. Chochon La Touche, M. le Maire demande aux conseillers présents de donner leur avis sur deux sujets :

1. Mise en place ou pas de 4 panneaux de prévention vol aux entrées du village.
2. Mise en place ou pas de l'une des trois solutions précédemment exposées.

À la première question, 5 conseillers prononcent un OUI pour la mise en place de panneaux, 3 prononcent un NON.

La mise en place de panneaux de prévention vol est donc adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

À la deuxième question, 4 conseillers prononcent un OUI pour le choix de la **solution 2** qui est la solution « **Participation citoyenne** » organisée avec le concours de la Gendarmerie, 3 conseillers s'abstiennent, 1 conseiller est contre.

La mise en place de la solution « **Participation citoyenne** » est donc adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

## 8°/ Questions diverses

### - Location de matériels (chaises, tables, vaisselle)

Suite à une demande exprimée par une personne extérieure au village pour louer du matériel de vaisselle, tables et chaises, Monsieur le Maire demande aux conseillers présents si nous voulons généraliser cette pratique.

En réponse à cette question, l'ensemble des conseillers se prononce CONTRE la location de notre matériel aux personnes extérieures du village.

M. Dominique ARROUY en profite pour soulever un point sur lequel nous devons rester vigilant : lors de prêt de matériel aux habitants il faut impérativement faire l'inventaire avec la personne emprunteuse, avant enlèvement et au retour du matériel, pour éviter les mauvaises surprises. Le dernier prêt de matériel effectué par la Mairie à l'un de nos habitant n'a pas fait l'objet de ce contrôle.

### - Chiens et chats errants

Suite aux remarques sur le sujet lors du précédent Conseil Municipal, M. le Maire nous informe qu'il a contacté l'association « Le Grand Cèdre » pour savoir si elle pouvait nous aider à régler le problème des chats et chiens errants dans notre village. La réponse de l'association est oui : c'est, en effet, un des services qu'elle peut nous apporter et elle serait prête à lancer une opération sur Mauran, notamment pour les chats qui errent dans notre commune, surtout en centre village. M. le Maire ajoute que l'association n'est pas là pour exterminer les chats errants mais surtout et aussi pour les protéger. Par exemple, si des chatons sont capturés ils seront vaccinés et proposés à la donation. Dans le cas d'une chatte adulte, saine de comportement et en bonne santé, cette dernière sera stérilisée, vaccinée et proposée à la donation. Pour les autres chats, l'association agit au cas par cas pour déterminer leur avenir. Dans tous les cas, ils agissent pour le mieux, en respectant nos amies les bêtes mais aussi en limitant les nuisances occasionnées par les animaux qui, malheureusement ont été abandonnés et n'ont pas de foyer.

En fin de présentation du rôle, méthode et objectifs de l'association, M. le Maire propose aux membres du Conseil de voter pour savoir si nous sommes d'accord pour la faire intervenir à Mauran.

- En réponse à la question posée, 7 conseillers répondent OUI, un conseiller s'abstient.

L'intervention de l'association « Le Grand Cèdre » pour nous aider à lutter contre les chats errants est adonc adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

- **PC Portable appartenant à la Mairie**

M. D. Arrouy s'adresse à M. le Maire et lui demande où en est la procédure de réparation ou de remplacement du PC portable que Mme F. avait emprunté et rendu avec un écran cassé lorsqu'elle avait la mission de maintenir à jour le site internet. Mme F. Chochon La Touche nous avait indiqué lors d'une dernière réunion qu'elle faisait le nécessaire auprès de son assurance personnelle pour traiter le problème.

M. le Maire répond à la question en indiquant qu'il n'a pas encore relancé Mme F. Chochon La Touche sur ce sujet.

- **Problème tuiles toit église**

Plusieurs conseillers alertent M. le Maire sur le fait que plusieurs tuiles du toit de l'église menacent de tomber sur le trottoir et cela représente un danger potentiel.

M. le Maire répond qu'il a déjà contacté deux artisans locaux pour solutionner le problème. À ce stade il n'a eu aucune réponse de leur part. En conséquence, un troisième artisan sera contacté dans les plus brefs délais.

- **Rappel Redevance incitative**

M. B. Corrège évoque le futur projet de la ComCom Cœur de Garonne sur la redevance incitative liée à la collecte des déchets en précisant que, pour lui, c'est le flou total.

M. le Maire répond en expliquant que le sujet a déjà été expliqué en Conseil, qu'une page d'information a été publiée sur le site internet de Mauran et que des articles ont été publiés sur le journal de Mauran.

M. le Maire réexplique néanmoins les grandes lignes du projet et nous communique les dernières informations sur ce sujet :

- Le projet a pris un peu de retard. Les nouveaux conteneurs ne seront pas installés en janvier 2022 sur notre commune mais en juillet 2022, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement. Par ailleurs, il précise que la période de test par les habitants de ce nouveau dispositif sera désormais réduite à 6 mois au lieu de 12.
- Il ajoute que la grille de tarification qui sera appliquée en fin de période de test est en cours d'étude et qu'elle sera validée définitivement courant 2022.
- Il précise que la tarification appliquée pour la collecte en mode « dépôt volontaire » (ce qui sera notre cas à Mauran) sera inférieure à celle appliquée en mode « ramassage porte à porte » dans les grands villages comme Martres Tolosane ou Cazères.

- Il en profite pour nous dire qu'il va se battre pour maintenir 3 points de dépôt volontaire à Mauran comme c'est le cas aujourd'hui, alors que la ComCom n'en prévoit que deux à ce stade du projet.

**Fin de séance à 20h00**

**Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.**